



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 118358

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'eau au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le souci constant de réduire les consommations d'eau au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer se concrétise par des actions très concrètes dans la gestion technique des bâtiments. Dans les tours, immeubles de grande hauteur, situés à la Défense et affectés à l'administration centrale, ces actions se traduisent par l'installation de robinets type « prosto », le recyclage de l'eau d'essais des réseaux « sprinkler » équipant les locaux classés « établissement recevant du public », la substitution des systèmes à eau perdue des climatiseurs par des systèmes en circuit fermé. Dans les services déconcentrés, l'objectif essentiel est de diminuer la consommation individuelle et collective, ce qui se traduit par le remplacement des mécanismes classiques de chasse d'eau des toilettes, par la mise en place de systèmes économiseur à double flux, l'installation de robinets à bouton poussoir ou à fermeture automatique, le recyclage des eaux de lavage de véhicules et la réfection des réseaux hydrauliques du chauffage ou de la climatisation. Enfin, et au-delà des interventions matérielles effectuées, des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès de l'ensemble des agents du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Cela passe par la mise en place de messages sur le réseau intranet accessibles à tous les agents, par des campagnes d'information sur les modes de récupération individuelle et les enjeux liés au civisme et au respect de la réglementation, par la communication sur le site internet de la direction générale du personnel et de l'administration du ministère sur une opération intitulée les vingt-quatre éco-gestes de l'année qui consiste en la diffusion de vingt-quatre conseils pratiques de manière à sensibiliser au développement durable, ce qui renforce l'impact de la participation du ministère à la semaine annuelle du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118358

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1512

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4654